

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Le Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 11 juin 2026.

Conseillers en exercice : 29 – Présents : 25 – Votants : 29.

Présents :

M. DUCAMP Philippe – Mme VALLIER Martine, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Yohann, Mme PEREIRA LIMA Marie-Christine, M. BORDES Olivier, Mme POLI Nathalie, M. VONTHRON Thibault, , M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. CLERC Grégory, M. LAHAILLE Jean-Christophe, Mme MACIAS Claudy, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. VINCE Bernard, M. MADERES Olivier.

Excusés avec pouvoir : **Madame Elise POUPARD** pouvoir à **Monsieur Grégory CLERC** – **Monsieur Christophe SAULLE** pouvoir à **Madame Marie-Christine PEREIRA LIMA** – **Monsieur Didier GARCIA** pouvoir à **Madame Martine VALLIER** – **Madame COSTES Christelle** pouvoir à **Madame Arlette SOLTANI**

Madame Arlette SOLTANI est désignée secrétaire de séance.

2026-1706 – 28 : Tarification restaurant scolaire

Rapporteur : Madame GARNET Laetitia

Un service de restauration est proposé pour les élèves de l'ensemble des écoles maternelle et élémentaire de la commune.

La préparation est assurée par SRA ANSAMBLE sous la responsabilité du SIVOM du Haut-Médoc, Syndicat dont notre commune est membre.

Considérant l'importance de proposer un système tarifaire équitable et adapté aux capacités financières des familles, il est proposé une grille tarifaire par quotient familial qui permet une meilleure prise en compte de la situation économique des usagers.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'année scolaire 2025/2026 à l'année scolaire 2026/2027 et de valider la grille tarifaire suivante :

	Barèmes	Tarifs 2026/2027
QF1	De 0 à 300€	2,17€
QF2	De 301 à 600€	2,43€
QF3	De 601 à 900€	2,69€
QF4	901 à 1 200€	2,95€
QF5	1 201 à 1 500€	3,21€
QF6	1 501 à 1 800€	3,47€
QF7	1 801 à 2 100€	3,73€
QF8	Plus de 2 100€	3,99€
Extérieurs		5,86€
Enseignants		6,20€

Le Conseil Municipal après avoir entendu le présent rapport,

→ **VALIDE** la tarification pour la restauration scolaire proposée qui sera appliquée à partir du 01/09/2026, pour l'année scolaire 2026/2027.

Vote du conseil municipal :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

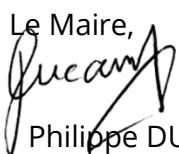
Abstention : 0 voix

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 17 juin 2026.

Le Maire,

 Philippe DUCAMP



La secrétaire de séance,

 Arlette SOLTANI